



*Communiqué de presse
Paris, le 25 mai 2020, 17h45*

Tenue à huis clos de l'assemblée générale mixte du 30 juin 2020 **Modalités de participation à distance et de mise à disposition des documents préparatoires**

Altarea informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Mixte, a été convoquée pour le :

**Mardi 30 juin 2020
à 11 heures
au 87, rue de Richelieu – 75002 Paris**

Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées au Coronavirus (Covid-19), et conformément à la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face au Covid-19 et l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées générales, l'Assemblée Générale Mixte se tiendra exceptionnellement à huis clos, sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents¹.

Un avis préalable, valant avis de convocation de l'assemblée générale, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) n°63 du 25 mai 2020. Cet avis contient en particulier :

- l'ordre du jour de l'assemblée,
- le texte des projets de résolutions soumises à l'assemblée,
- les conditions et modalités précises pour participer et voter par correspondance ou par procuration à l'assemblée,
- les modalités requises pour poser des questions écrites à l'assemblée ou demander l'inscription de points ou de projets de résolutions.

Cet avis peut être consulté sur le site Internet du BALO en utilisant le lien suivant : <https://www.journal-officiel.gouv.fr/balo/annonce/202005252001879-63>.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social et sur le site Internet de la Société (www.altarea.com) ou transmis sur simple demande adressée à CACEIS Corporate Trust.

Compte-tenu de l'absence de faculté pour les actionnaires d'assister physiquement à cette assemblée générale, ni de s'y faire représenter physiquement, ces derniers pourront uniquement participer préalablement à distance, en votant par correspondance ou en donnant pouvoir au Président de l'assemblée ou à un tiers (exclusivement pour voter par correspondance) selon les modalités précisées dans l'avis susvisé, en privilégiant lorsque cela est possible les moyens de télécommunication électroniques. Aucune carte d'admission à cette assemblée ne sera délivrée.

¹ A l'exception du Bureau de l'assemblée qui pourra, le cas échéant, se réunir par conférence téléphonique pour les besoins de l'assemblée générale.

Pour favoriser la participation à cette assemblée, les actionnaires auront la possibilité de transmettre leurs instructions de vote, donner pouvoir au président, désigner ou révoquer un mandataire, par Internet, préalablement à l'assemblée sur le site sécurisé VOTACCESS, dans les conditions décrites dans l'avis susvisé. Le site sera ouvert à partir du 10 juin 2020 à 9 heures.

Un formulaire de procuration et de vote par correspondance sera également téléchargeable sur le site Internet de la Société, rubrique Finance / Assemblées générales. Il sera adressé automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré par courrier postal. Pour les propriétaires d'actions au porteur, les formulaires de procuration et de vote par correspondance pourront être obtenus auprès de l'intermédiaire qui gère leurs titres, étant précisé que pour être pris en compte, le formulaire dûment complété devra être retourné à l'établissement financier teneur du compte-titres de l'actionnaire qui le retournera accompagné d'une attestation à CACEIS Corporate Trust.

Pour être comptabilisé, le formulaire de vote par correspondance, complété et signé, devra être réceptionné chez CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées (14, rue Rouget de Lisle – 92862 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9) ou à l'adresse électronique suivante ct-assemblees@caceis.com, au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée. Ce délai ne s'applique pas aux procurations à personne dénommée. En effet, tout actionnaire donnant mandat à l'une des personnes mentionnées au I de l'article L. 225-106 du Code de commerce devra transmettre à CACEIS Corporate Trust son mandat avec indication du mandataire au plus tard le quatrième jour précédant l'assemblée générale. Le mandataire devra adresser ses instructions pour l'exercice des mandats dont il dispose dans ce même délai, à CACEIS Corporate Trust par message électronique à l'adresse suivante : ct-mandataires-assemblees@caceis.com, sous la forme du formulaire mentionné à l'article R. 225-76 du Code de commerce (le mandataire devra indiquer sa qualité de mandataire, mentionner son nom, prénom et adresse, voter par correspondance et signer le formulaire).

Il est rappelé que les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la Société conformément aux articles L.225-108 et R.225-84 du Code de commerce. Ces questions doivent être adressées au siège social de la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte pour être prises en compte.

Cet avis vaut avis de convocation, sauf si des éventuelles modifications devaient être apportées à l'ordre du jour notamment à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par des actionnaires et/ou le comité d'entreprise, ou sur les conditions du déroulement de l'assemblée générale.

A PROPOS D'ALTAREA - FR0000033219 - ALTA

Altarea est le 1^{er} développeur immobilier de France. A la fois développeur et investisseur, le Groupe est présent sur les trois principaux marchés de l'immobilier (Commerce, Logement et Immobilier d'entreprise) lui permettant d'être leader des grands projets mixtes de renouvellement urbain en France. Le Groupe dispose pour chacune de ses activités de l'ensemble des savoir-faire pour concevoir, développer, commercialiser et gérer des produits immobiliers sur-mesure. En Commerce, Altarea gère, au 31 décembre 2019, un patrimoine de 5,2 milliards d'euros (2,9 milliards en quote-part Groupe). Coté sur le compartiment A d'Euronext Paris, Altarea affiche une capitalisation boursière de près de 3,4 milliards d'euros au 31 décembre 2019.

CONTACTS FINANCE

Eric Dumas, Directeur Financier
edumas@altareacogedim.com, tél : + 33 1 44 95 51 42

Catherine Leroy, Relations Investisseurs
cleroy@altareacogedim.com, tél : + 33 1 56 26 24 87

Agnès Villeret - KOMODO
agnes.villeret@agence-komodo.com, tél. : +33 6 83 28 04 15